

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D48-2015

Séance du 28/05/2015 – Convocation du 20 mai 2015

Compte rendu affiché le 5 juin 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Tameur GUENNAT, Marine MATHEY par Guillemette DEBORDE, Xavier LAURE par Michel MATHEY, Christine PERRIN ESSERTAISE par Nadine DUPLOT, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	27

Objet : Désignation des représentants au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble

Selon les statuts du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble, modifiés par arrêté préfectoral du 6 mars 2014, dont fait partie la commune de Neuville-sur-Saône, chaque commune membre est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Lors de la séance du 17 avril 2014, une erreur matérielle avait conduit à la désignation de deux titulaires et deux suppléants. Afin de se mettre en conformité avec les statuts, il convient de procéder à une nouvelle désignation. La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21). L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Les candidatures enregistrées sont les suivantes : Marc RODRIGUEZ et Marc GRAZIANA.

Le Conseil Municipal à la majorité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'arrêté préfectoral n°2014-065-0006 du 6 mars 2014 relatif à la modification des statuts du Syndicat Rhodanien pour le Développement du Câble
- VU la délibération du 17 avril 2014
- **PROCEDE** à l'élection et constate les résultats suivants :
Votants : 29 Bulletins blancs : 2
Exprimés : 27 Marc RODRIGUEZ (27 voix) et Marc GRAZIANA (25 voix)

Titulaire : Marc RODRIGUEZ

Suppléant : Marc GRAZIANA

- **DIT** en conséquence que la représentation de la commune au Syndicat Rhodanien pour le Développement du Câble est désormais assurée par Marc RODRIGUEZ en tant que délégué titulaire ; Marc GRAZIANA en tant que délégué suppléant.
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 mai 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 2 juin 2015
- Affichage le 2 juin 2015

Valérie GLATARD, Maire.

